



Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge
Secrétariat : SBV

Gevrey, le 13 février 2017

Madame ZITO Florence
Présidente de la
Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge

A

Monsieur le Directeur de la DDT de Côte d'Or
Service de l'Eau et des Risques
57 rue de Mulhouse
BP 53317
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur la régularisation de la ZAC « les Echelottes » et du lotissement 2000 portée par la commune de Saint Usage

Monsieur le Directeur,

Par courrier, reçu le 10 janvier 2017, vous avez consulté la CLE de la Vouge sur le projet de régularisation de la ZAC « les Echelottes » et du lotissement 2000 situés à Saint Usage. C'est avec une attention particulière qu'il a été instruit par la CLE.

Je tenais à vous préciser que les observations se font à l'aune du SAGE de la Vouge révisé, adopté le 3 mars 2014.

Le projet doit être compatible et conforme avec les documents constituant le SAGE de la Vouge (PAGD et Règlement).

Celui-ci comprend notamment :

- Objectif général II : Maîtriser, encadrer et accompagner l'aménagement du territoire
- Objectif général III : Restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines en luttant contre les facteurs d'eutrophisation et toutes les autres formes de pollutions présentes sur le bassin
- Objectif général V : Restaurer l'équilibre quantitatif des cours d'eau en conciliant les usages avec les besoins du milieu
- Disposition II – 3 : Compenser les zones imperméabilisées
- Disposition III – 3 : Baisser et optimiser l'usage des produits phytopharmaceutiques
- Disposition III – 5 : Limiter l'impact des réseaux viaires et des zones imperméabilisées
- Règle 1 : Traitement de l'imperméabilisation des sols

CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin

Téléphone : 03-80-51-83-23

Courriel : bassinvouge@orange.fr

Site Internet : www.bassinvouge.com

www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge

La CLE a noté que :

- Le projet porte sur une superficie globale de 14,9 ha,
- L'opération prévoit la création d'un système de compensation de l'imperméabilisation de la ZAC « les Echelottes » et du « lotissement 2000 »,
- Une concertation a été menée, avant le dépôt officiel du dossier, par la commune de Saint Usage auprès des services de la DDT et de la CLE de la Vouge,
- Un seul bassin sera créé afin de collecter les eaux pluviales issues des deux sites,
- Le bassin de rétention collectera les eaux pluviales :
 - De certaines parcelles privatives de la ZAC les Echelottes,
 - De la totalité des parcelles privatives du lotissement 2000,
 - Des espaces publics (voiries principalement).
- Le débit de fuite du bassin de rétention retenu est de 10l/s/ha (soit 92 l/s),
- Le volume stocké sera de 2 090 m³,
- Un ouvrage anti – pollution sera installé en amont du bassin,
- Le rejet du bassin se fera dans la Soitourotte,
- Le site est potentiellement inondable par la Saône pour une crue centennale (zone rouge du PPRi),
- La création de bassin est autorisée par le PPRi.

La CLE consciente qu'en cas d'inondation majeure (centennale) de la Saône, le dispositif de rétention des eaux sera inefficace et transparent hydrauliquement parlant, mais sera efficace dans le cas d'un événement d'ampleur inférieur, donne un avis favorable au projet de régularisation de la ZAC « les Echelottes » et du lotissement 2000 porté par la commune de Saint Usage.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

La Présidente de la CLE de la Vouge
Florence ZITO

